



## Flash infos



### MAINTENANCE INFORMATIQUE DU 8 AU 12 AVRIL

Mis en ligne le mardi 6 avril 2021

Pendant cette période les systèmes d'information de la CNMSS seront partiellement indisponibles : contactez la CNMSS de préférence par courriel. Du jeudi 8 au lundi 12 avril 2021 les conseillers de la...

### Campagne de vaccination contre la COVID-19

Mis en ligne le mardi 12 janvier 2021

Afin de protéger la population française contre l'épidémie de la Covid-19, les pouvoirs publics organisent une campagne de vaccination. Pour connaître les lieux de vaccination et les professionnels...

### Fermeture des établissements thermaux sur le territoire

Mis en ligne le mardi 10 novembre 2020

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, tous les établissements thermaux en activité sur le territoire sont fermés depuis le vendredi 30 octobre 2020 et aucune date de réouverture ne peut être...

### Campagne de dépistage Covid-19

Mis en ligne le lundi 27 juillet 2020

En complément de l'action des Agences régionales de santé, la CNMSS s'est associée à la campagne de dépistage de Covid-19 menée dans les communes répertoriées, par l'envoi d'une prise en charge de...

### Plus que jamais mobilisée

Mis en ligne le vendredi 12 juin 2020

La CNMSS assure la continuité du service ainsi que l'accueil téléphonique des professionnels de santé au 04 94 16 97 01 aux horaires indiqués ci-dessous. L'accueil physique du public est également...

### Prolongation de la campagne de vaccination contre la grippe

Mis en ligne le mercredi 5 février 2020

Cette année la campagne de vaccination qui a débuté le 15 octobre 2019 et devant se terminer le 31 janvier 2020, est prolongée jusqu'au 29 février 2020. Vous faire vacciner chaque année, c'est vous...

### Envoi des dossiers papier à Toulon

Mis en ligne le mardi 5 novembre 2019

A compter du 1er décembre 2019, tous les documents papier sont à adresser à : CNMSS, 247 avenue Jacques Cartier - 83090 TOULON - CEDEX 9 et non plus vers les Antennes CNMSS en région.

---

## Prescription biennale - Télé-déclaration médecin traitant

Mis en ligne le vendredi 5 octobre 2018

- Vous disposez d'un délai légal de deux ans à partir de la date des soins pour demander le remboursement des prestations.
  - GAGNEZ DU TEMPS : Effectuez en ligne votre télé-déclaration en tant...
-